



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
ADDITIF AU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 20 FEVRIER 2014

* * * * *

**1°) CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE DE 11 CLASSES :
AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

L'école maternelle de 11 classes réalisée dans le bourg de la commune de Trois-Rivières a été livrée à la rentrée scolaire de 2013. Cette construction est répartie sur deux niveaux :

- Au rez-de-chaussée : le préau, l'administration, le réfectoire, les salles de classes des petits et la salle polyvalente,
- A l'étage, on retrouve les salles de classes des grands, la BCD et la salle des maîtres qui se déploient le long de larges coursives. Des passerelles en bois servent de liaison entre les deux blocs.

L'ensemble des marchés d'entreprises a fait l'objet de macrolot bien distinct à savoir :

- **Macrolot 01** : Terrassement, VRD, Gros œuvre, Charpente couverture, menuiseries alu et serrurerie, attribué au groupement GTM/BBTP/CIRB/ALU2000,
- **Macrolot 02** : Bardage, menuiseries bois, brises soleil, attribué à DELTAPOSE,
- **Macrolot 03** : plomberie sanitaires, électricité, climatisation, attribué à AIRIKA Conception,
- **Macrolot 04** : Ascenseur attribué à THYSSEN KRUPP,
- **Macrolot 05** : Peinture, revêtement, attribué à RBC.

La maîtrise d'œuvre de l'opération présente ci-après les travaux supplémentaires pour lesquels il convient de passer un avenant avec les entreprises concernées.

LE MACROLOT 01 VRD:

- Afin d'anticiper sur l'utilisation de certains locaux de l'école, en cas de catastrophe naturelle, des travaux supplémentaires tels que l'amené de réseaux ont été réalisés pour la salle polyvalente et le réfectoire ;
- Le raccordement de l'assainissement a été modifié pour être branché sur la conduite principale de l'Assainissements collectif ;
- A la demande du SYMEG et des divers concessionnaires, des travaux ont été réalisés tels qu'un poste EDF situé à l'entrée de l'école, des fourreaux et canalisations supplémentaires AEP pour la borne incendie.
- Par ailleurs, d'autres travaux non prévus ont été demandés par la maîtrise d'œuvre (MOE), tels que des fourreaux, des caniveaux grilles...

LE MACROLOT 01 GROS ŒUVRE :

- En phase chantier, le mur de soutènement situé à proximité de la résidence de la SIG a été adapté, afin d'éviter des désordres sur les bâtiments voisins.
- Des murs de soutènements supplémentaires ont été réalisés en partie arrière de la parcelle, afin de stabiliser le talus par rapport à la résidence SIG.

LE MACROLOT 02 DELTAPOSE :

Des prestations de cloisons ont été demandées par le maître d'ouvrage en ce qui concerne le local infirmerie et le local Astem. Par ailleurs, suite à la visite tardive du SDIS, une porte coupe feu a été créée dans le local BCD.

LE MACROLOT 03 AIRIKA :

Travaux supplémentaires pour réaliser des réseaux pour la salle polyvalente et le réfectoire, (lave-mains, climatiseur, local poubelles...) ainsi que des prestations demandées par la MOE (siphons des coursives, barres d'appui PMR murales, remplacement receveurs de douche...).

Des prestations supplémentaires concernant l'électricité ont été demandées par le bureau de contrôle (modification TGBT, protections supplémentaires)

LE MACROLOT 05 RBC :

De petites prestations ont été demandées par la MOE (lasures, forme de douches...) quant à l'esthétique de certaines zones.

Tableau récapitulatif :

Désignation	Entreprises	Marché initial		Avenant			Nouveau marché		Observation
		HT	TTC	HT	TTC	écart	HT	TTC	
Macrot lot n°1	Groupe GTM/BBTP/CIRB/ALU 2000	2 858 364,95	3 101 325,97	62 622,06	67 944,93	2,19%	2 920 987,01	3 169 270,90	
Macrot lot n°2	DELTA POSE	311 076,38	337 517,87	23 320,69	25 302,94	-7,50%	287 755,69	312 214,92	avenant en négatif
Macrot lot n°3	AIRIKA	307 514,31	333 653,03	30 136,40	32 788,40	9,80%	337 650,71	366 351,02	
Macrot lot n°4	THYSSEN KRUPP	28 500,00	30 922,50				28 500,00	30 922,50	
Macrot lot n°5	RENOV BUILDING CARAIBES	289 236,26	313 821,34	6 079,68	6 596,45	2,10%	295 315,94	320 417,79	

3 794 691,90	4 117 240,71	75 517,45	82 026,84
--------------	--------------	-----------	-----------

3 870 209,35	4 199 177,13
--------------	--------------

4 117 240,71

4 199 177,13

Par ailleurs, il convient également d'arrêter le montant définitif des honoraires de la Maîtrise d'œuvre (GENARCHI ARCHITECTES / BETA INGENIERIE) conformément à l'article 6-1 de l'acte d'engagement à partir du coût des travaux retenu pour la phase APD (3 794 691,90 € HT) et de prendre en compte les honoraires consécutifs aux travaux supplémentaires et modificatifs intervenus sur l'opération sur demande du Maître d'ouvrage (75 517,45 € HT), soit un total travaux de l'opération qui s'élève à 3 870 209,35 € HT.

Le montant définitif de la rémunération s'élève à 348 318,84 €HT et se décompose comme suit :

Coût définitif des travaux	3 870 209,35 €HT
Taux de rémunération de la mission	9%
Montant définitif des honoraires	348 318,84 €HT
Montant provisoire des honoraires	287 278,74 €HT
Incidence sur la rémunération (plus value)	61 040,10 €HT

Le montant de l'avenant est une plus-value de 66 228,51 € TTC (61 040,10 € HT).

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Député-Maire à signer les avenants proposés au titre du marché initial avant sa transmission au contrôle de légalité et sa notification.

Fait à Trois-Rivières, le 20 février 2014

Le Député-Maire,

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

